



Interprètes LSF indépendantes

> Quel impact de l'engagement d'interprètes étrangers pour les interprètes indépendantes, un éclairage supplémentaire sur la situation actuelle

La situation actuelle est paradoxale sous plusieurs angles et nous tenons à vous faire part de l'évolution de la situation pour nous (interprètes indépendantes) et par conséquent pour les clients sourds qui font appel à nos services.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, nous (ILS indépendantes) ne touchons actuellement aucune subvention concernant l'article 74; l'enveloppe que la SGB-FSS touche de l'OFAS pour les prestations d'interprétation est en effet versée intégralement à Procom. Nous sommes donc mises en situation d'inégalité de traitement puisque nous ne pouvons ainsi proposer nos services à des prix attractifs.

À titre de comparaison, le client sourd paiera 20.- forfaitaire pour 3 heures, contre 330.- + frais et temps de déplacement pour avoir recours à ce même service auprès des ILS indépendantes.

Nous sommes en discussion avec la SGB-FSS afin de régulariser cette situation, cela prend du temps et tout changement est long à initier.

Pour les autres mandats, nous avons au début de cette année obtenu une prise de position de l'OFAS qui stipule que tout client peut indifféremment faire appel soit aux ILS indépendantes soit aux ILS Procom pour leurs mandats AI (décision relative à leur poste de travail ou décision relative à la formation). Nous vous joignons copie de ce courrier que vous pouvez consulter si cela vous intéresse.

Pour ces mandats, le paiement est fait directement des Offices AI vers le prestataire de service (Procom ou ILS indépendantes). Pour ce qui touche les décisions sur la place de travail, chaque personne sourde au bénéfice d'une telle décision a droit à un montant calculé sur la base de son taux d'activité, ... ce montant est plafonné.

Il est arrivé à quelques reprises depuis le début de cette année que des clients aient fait appel aux interprètes indépendantes et au service Procom pour couvrir l'entier de leurs besoins en matière d'interprétation... Comme les Offices AI paient les factures au fur et à mesure de leur réception... Procom a eu la surprise de découvrir qu'une partie du montant mensuel avait été payé aux interprètes indépendantes. Jusque-là pas de surprise, nous sommes des prestataires de service pour un même type de prestation, Procom n'ayant plus un monopole de fait sur ce type de mandat, cette enveloppe est parfois à partager !

Là où les choses se corsent... c'est quand nous apprenons par certains clients qu'ils "n'ont plus le droit de faire appel à nos services !" En effet, Procom a clairement fait savoir à certains gros consommateurs d'interprètes que, s'ils faisaient appel à nos services (ILS indépendantes), Procom ne couvrirait plus les dépassements. Logiquement, et de tous temps, ces dépassements n'auraient jamais dû être couverts... mais Procom pratique des magouilles entre ses différents comptes (ou entre les décisions de clients) afin de pouvoir couvrir l'entier des demandes et ce sans demander un centime aux gros consommateurs. Utiliser cela pour faire un chantage face aux clients alors qu'ils fonctionnent en toute illégalité... et nous priver de travail... cherchez l'erreur !!!

Nous sommes donc confrontées très concrètement à une situation de chantage envers les clients qui n'osent plus faire appel à nos services du fait de cette menace.



Etre empêchées de travailler pour les seuls mandats pour lesquels on peut actuellement travailler sans grever le budget de nos clients, et savoir par ailleurs que Procom démarche des ILS à l'étranger pour mieux combler les trous... vous comprendrez bien qu'on ne peut pas ne pas réagir. Nous souhaitons que l'engagement de nouveaux interprètes soit aussi regardé avec cet éclairage supplémentaire.

Procom dit d'une part vouloir mieux répondre aux besoins de clients (et se propose donc de renforcer son équipe par des engagements), mais d'autre part, il nous empêche très sournoisement de travailler! Soyons au clair que l'intérêt principal de Procom porte surtout et avant tout sur le bon fonctionnement financier de leur service (ce point est légitime !), et que la satisfaction de leurs clients ou de leurs employés sont des points "viennent ensuite".

Procom n'a jamais joué la transparence et met en avant uniquement les arguments qui servent leur cause pour justifier les engagements; ne soyons SVP pas dupes... et analysons tous les éléments de la situation actuelle.

Nous souhaiterions que le thème de l'engagement de nouveaux interprètes puisse être discuté en Assemblée (ordinaire ou extraordinaire) puisque cela semble aussi toucher un nombre important de collègues engagés chez Procom.

Merci de compléter le petit sondage DOODLE suivant pour voir si cela correspond aussi à un souhait pour vous : <http://www.doodle.ch/t8znasxnpgs224vi>

Merci de nous avoir lues

Bonne semaine

Pour les interprètes indépendantes
Anne-Claude

Annexe

> copie au format PDF de la réponse de l'OFAS



Association Romande des
Interprètes en Langue des Signes
Membre **ssp**  **vpod**

28 avril 2008

>infos ARILS<

3 / 3